

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	03.02.2025	D2025-01 à D2025-05		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 38 DU 03 FEVRIER 2025
5 questions, numérotées de D202-01 à D2025-05

PROCES-VERBAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON


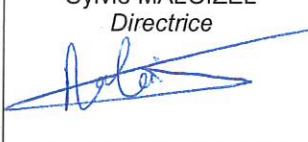
Tous présents, à l'exception de :

Procurations	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Richard RIHOUEY	Madame Annick MOITRY	Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

	Questions	Présents	Votants
EFFECTIF	D2025-01 à D2025-05	7	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
27.01.2025	16h30	Sylvie MALOIZEL	17h30	

Vice-Président Bruno ASSELOT 	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i> 
--	--

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers
du 03 FEVRIER 2025

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024	D2025-01
2.	Orientations budgétaires 2025	D2025-
3.	Convention MSA	D2025-
4.	Convention avec EDF Solidarités - Renouvellement	D2025-
5.	Compte-rendu des décisions prises par délégations - Aides facultatives et Aides Légales, Domiciliations	D2025-
6.	Questions diverses	D2025-

Délibération concernée	ANNEXES
D2025-01	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Décembre 2024
D2025-03	➤ Convention MSA
D2025-04	➤ Convention avec EDF Solidarité
D2025-05	➤ Tableau des décisions prises par délégations - Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliations

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	38	03.02.2025	Ouverture de la séance

Le Vice-Président, **Monsieur ASSELOT**, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	38	03.02.2025	D2025-01

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°37 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 16 Décembre dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Décembre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	38	03.02.2025	D2025-02

OBJET	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
-------	--------------------------------------

Chers Collègues,

La construction du budget 2025 du CCAS tient compte des contraintes budgétaires mais conserve une marge de manœuvre pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des Flériens.

Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement du CCAS se composent de subventions et de produits d'exploitation.

Concernant les subventions, la Ville de Flers maintient le versement d'une subvention de 270 000 € au CCAS. Les principales autres subventions proviennent :

- de l'Etat dans le cadre du Point Conseil Budget et du projet « Mieux Manger pour tous » ;
- du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre d'un co-financement des actions collectives d'insertion sociale ;
- de l'Agence Nationale des Epicerie Sociales pour compenser partiellement les achats de denrées ;
- d'EDF Solidarités, suite à un prix obtenu pour mettre en place une action de lutte contre la précarité énergétique.

Concernant les produits d'exploitation, ils sont en baisse pour 2025 du fait :

- de l'arrêt du service de téléassistance lié au déploiement par le Conseil Départemental d'une offre très fortement concurrentielle ;
- de l'arrêt de la convention avec COALLIA relative à l'accès à l'épicerie des déplacés Ukrainiens en attente d'une ouverture de droit à l'Allocation Demandeur d'Asile (ADA).

Les dépenses de fonctionnement

- ***Les charges à caractère général (chapitre 011)***

Par rapport au Budget Prévisionnel 2024, les charges à caractères général sont en légère hausse sur l'Administration Générale, mais en baisse sur le service Téléassistance, le Pôle Sénior et l'Epicerie Sociale.

Sur le service Administration Générale, les charges à caractère général sont en légère hausse liée notamment au projet de lutte contre la précarité énergétique. Il est en effet prévu, avec la dotation d'EDF Solidarités, de financer des kits d'économie d'énergie et des diagnostics auprès de ménages ayant de fortes consommations énergétiques. La réalisation de ces diagnostics sera confiée à la Régie des Quartiers.

Concernant la téléassistance, la seule dépense maintenue est l'indemnité, versée au SAMU en début d'année pour le service rendu en 2024.

Concernant le pôle sénior, les charges à caractère général sont en baisse. Nous avons budgété l'an passé des locations de salle pour les thés dansants mais nous disposons d'une mise à disposition gratuite du Forum. Il reste néanmoins encore une partie de la subvention de la Conférence des Financeurs perçue en 2022 (8 052 € sur les 9 480 €), qui serviront à financer une action autour du sport adapté. Il est également budgété une somme pour mettre à l'honneur les centenaires.

Concernant l'Epicerie sociale, nous prévoyons des dépenses d'approvisionnement en baisse par rapport au réalisé 2024 du fait de l'arrêt de la convention relative aux déplacés ukrainiens.

Dépenses d'approvisionnement de l'épicerie sociale

LC	Libellé	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
5162	Denrées alimentaires	73 000,00	99 169,15	90 000,00	78 118,84	73 200
16230	Hygiène et produits d'entretien	8 000,00	13 564,83	11 000,00	11 669,35	11 000
		81 000,00	112 733,98	101 000,00	89 788.19	84 200

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel inscrites sur le budget du CCAS ne concernent que :

- les indemnités des régisseurs (régie épicerie sociale)
- le personnel affecté au Point Conseil Budget (partiellement couvert par la subvention de l'Etat)
- le personnel affecté au projet Mieux Manger pour Tous (totalement couverts par la subvention de l'Etat)

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 065)**

Ce chapitre regroupe notamment les secours accordés aux Flériens. Lors du BP 2024, les enveloppes qui étaient partiellement consommées (Secours en urgence, aide au loyer, fond insertion jeunes...) avaient été resserrées afin de limiter l'impact global de la hausse de l'aide à la restauration scolaire. Ces ajustements avaient permis de limiter la hausse à 6%. Pour le BP 2025, la marge de manœuvre est moindre pour resserrer les enveloppes. Il est à nouveau proposé d'augmenter l'enveloppe de l'aide à la restauration scolaire (+ 10 000 €), de l'aide aux vacances et voyages scolaires (+ 1000 €), de l'aide à l'accueil périscolaire (+1000 €), de l'aide à la mobilité (+1000 €) et de l'aide au secours divers (+1000 €) afin d'aider aux financements d'électroménagers moins énergivores dans le cadre du projet de lutte contre la précarité énergétique.

Le tableau ci-après retrace les dépenses de secours sur 2024 et les prévisions 2025.

Tableau des secours

LC	Libellé	2024		2025
		BP	Réalisé	BP
2101	Secours Catholique remboursement	500,00	70,00	200,00
54	Secours en urgence	500,00	0	0,00
55	Fond insertion jeunes	900,00	350,00	900,00
57	Energie	14 000,00	10 829,75	14 000,00
58	Alimentation	200,00	7,88	100,00
59	Frais médicaux	1 000,00	800,00	1 000,00
60	Mutuelle	900,00	186,54	700,00
61	Assurance habitation	700,00	513,48	900,00
62	Aide au loyer	4 000,00	1 152,85	3 000,00
64	Restauration scolaire	110 000,00	119 457,59	120 000,00
65	Vacances Séjour scolaires	11 200,00	11 891,35	12 000,00
4130	Dettes d'eau	2 500,00	1 217,33	2 000,00
4131	Microcrédit remboursement	250,00	113,49	250,00
56	Secours divers	1 000,00	580,00	2 000,00
4132	Accueil Périscolaire	5 000,00	6 324,45	6 000,00
4133	Karta + / PASS+		0	100
5134	Fournitures Scolaires	4 000,00	3 379,16	4 000,00
5158	Aide à la mobilité	20 000,00	20 676,15	22 000,00
10193	Secours téléphone	100,00		100,00
	TOTAL	166 350,00	112 277,20	177 150,00

L'investissement

Il n'est pas prévu de dépenses particulières en investissement sur 2025, les remplacements de deux congélateurs ayant été effectués sur 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT souligne la mise en place d'une action de lutte contre la précarité énergétique pour laquelle le CCAS a eu un prix d'Edf Solidarités.

Madame LEVOYER pointe l'importance de l'enveloppe consacrée à l'aide à la restauration scolaire et pense que les 120 000 € budgétés seront un peu juste.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	38	03.02.2025	D2025-03

OBJET	CONVENTION AVEC LA MSA
-------	-------------------------------

Afin de faciliter l'instruction des dossiers de demande d'aide, et notamment les aides relevant du Pôle Enfance Jeunesse (aide à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et aux centres de loisirs), le CCAS dispose d'une convention avec la CAF autorisant d'accéder à « Caf Partenaires ». Il s'agit d'un outil dédié aux travailleurs sociaux qui permet d'accéder au quotient familial des ménages à partir de leur numéro allocataire.

Certains Flériens étant affiliés à la MSA, le CCAS a sollicité cette caisse pour savoir si une convention similaire pouvait être conclue. La MSA propose donc la signature d'une convention encadrant l'accès à un service en ligne dédié aux travailleurs sociaux.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- 1 – APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	38	03.02.2025	D2025-04

OBJET	CONVENTION AVEC EDF SOLIDARITES - RENOUELEMENT
-------	---

EDF, acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique et engagé dans une démarche de solidarité propose au CCAS de Flers de renouveler la convention de partenariat.

Cette convention permet notamment :

- d'accéder Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF) à partir duquel le travailleur social peut « protéger » le dossier d'une personne en signalant qu'une demande d'aide est en cours
- d'avoir la liste nominative des flériens ayant un impayé EDF, liste à partir de laquelle le CCAS adresse un courrier de mise à disposition pour évaluer la situation et aider à la résolution des difficultés
- d'avoir un interlocuteur privilégié au sein d'EDF
- d'accéder à des outils de sensibilisation / information sur les dispositifs d'aides, le chèque-énergie, la maîtrise des énergies (éco-gestes, etc.)

Il vous est proposé de bien vouloir :

- 1 – APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée
2 – AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT souligne que cette convention permet un travail de prévention. **Monsieur CHESNAIS** demande si le tarif de l'eau va augmenter. **Monsieur ASSELOT** répond qu'il s'agit d'une compétence de Flers Agglo. **Monsieur CHESNAIS** signale avoir accueilli par deux fois des personnes habitants aux Pierres Précieuses ayant d'énormes factures d'eau. Il s'interroge sur une éventuelle fuite après compteur.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	38	03.02.2025	D2025-05

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 06 Décembre 2024 et le 24 Janvier 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	1	0	1	167.00
Aide financière sur facture	1	0	1	150.00
Bons alimentaires	13	0	13	670.00
Bon carburant	3	0	3	170.00
Bon fournitures				
Bon sandwich	1	0	1	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	143	0	143	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	43	4	39	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	3	0	3	1 200.00
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FMIJ	1	0	1	350.00
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1	1	0	Non chiffré
Secours eau				
Secours électricité / gaz / charges locatives	5	1	4	350.00
Secours Catholique				
Secours fioul				
Séjour voyage	2	1	1	100.00
TOTAL	217	7	210	2 807€

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 06 Décembre 2024 et le 24 Janvier 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **17** attributions, **1** refus et **8** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **124** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Concernant les bons carburants, les administrateurs relèvent la distance parcourue par les personnes pour aller au travail : Aunay s/Odon, Caen.

Madame ROBIN MOITRY demande si nous voyons une augmentation du nombre de dossiers de surendettement. **Madame MALOIZEL** répond que les collègues en font de temps de temps, mais qu'il n'a pas été constaté d'augmentation.

Concernant la file active de la domiciliation, **Madame MALOIZEL** indique qu'elle va vérifier le nombre. Il est possible qu'il y ait une erreur.

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	38	03.02.2025	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Concerts caritatifs

Monsieur ASSELOT informe les administrateurs du succès de l'après-midi de concerts caritatifs qui s'est déroulé ce samedi 1^{er} février. Les spectateurs ont répondu présent et la recette de la journée atteint presque 4000 €. Cette journée a été possible grâce à l'implication des musiciens et des bénévoles des Restos du Cœur et de Solidarité Bocage. Le CCAS a fourni une aide administrative et a conçu l'affiche. La Ville a mis à disposition gratuitement la salle de la Petite A, charges incluses.

Madame LEVOYER et **Monsieur CHESNAIS**, tous deux impliqués sur cette journée, sont également très satisfaits. La question se pose de renouveler l'an prochain. Une réunion de bilan sera organisée prochainement avec une remise de chèque aux deux associations, les Restos du Cœur et Solidarité Bocage.

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu **le lundi 10 mars 2025, à 17 h 00 à la salle du Moulin.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 17h30

